

Publié le 26/04/2024



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

Réf. : P162\_2024

Date : 22/04/2024

**OBJET : Travaux de réhabilitation d'un local commercial en agence de Mobilités**

### Exposé

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), la Communauté d'Agglomération du Cotentin assure le développement de solutions de mobilités collectives et des modes actifs sur son territoire.

Pour développer sa politique de mobilité, le Cotentin a déployé en 2021 le réseau « Cap Cotentin » et assure la maîtrise d'ouvrage des projets tels que Bus Nouvelle Génération et les stations intermodales. L'Agglomération délègue également l'exploitation et la commercialisation des services de mobilités à plusieurs prestataires comme Transdev et Fil&Terre.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin souhaite créer une nouvelle agence de mobilités de 125m<sup>2</sup> dédiée à ses offres de mobilités. Cet espace situé à proximité de la gare SNCF permettra d'informer facilement les usagers des services « Cap Cotentin ».

De ce fait, une procédure adaptée a donc été lancée le 23 février 2024 avec une date limite de réception des plis fixée au 25 mars 2024 en vue de réaliser les travaux de réhabilitation de la nouvelle agence.

Les prestations portent sur 8 lots dont les entreprises retenues sont celles ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères d'attribution indiqués dans la consultation :

N° du lot	Libellé du lot	Entreprises	Montant en € HT
1	Démolition curage	M.G.S	14 436,75 €
2	Menuiseries extérieures	AMC Folliot	34 011,51 €
3	Menuiseries intérieures /cloisons-doublages	Atelier Letan-Blestel	28 879,39 €
4	Peinture /sols souples /faïence	SAS Guy Lefèvre	10 130,50 €

5	Végétalisation	Vertical Flore	11 747,26 €
6	Agencement	Collin Agencement	44 995,30 €
7	Plomberie - CVC	Tabarin Entzmann	32 410,00 €
8	Electricité	Selca	26 154,97 €

Ces marchés sont établis pour une durée d'un mois pour la période de préparation et deux mois de travaux à compter de l'émission de l'ordre de service y afférent.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2024\_060 du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°7,

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment l'article L2123-1,

### Décide

- **De signer** le marché public relatif au lot n°1 « Démolition curage » des travaux de réhabilitation d'un local commercial en agence de Mobilités avec l'entreprise M.G.S dont le siège se situe au 143 rue Dom Pedro - 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN, pour un montant de 14 436,75 € HT soit 17 324,10 € TTC,
- **De signer** le marché public relatif au lot n°2 « Menuiseries extérieures » des travaux de réhabilitation d'un local commercial en agence de Mobilités avec l'entreprise AMC Folliot dont le siège se situe au 64 avenue Jean Monnet, BP58 - 50700 VALOGNES, pour un montant de 34 011,51 € HT soit 40 813,81 € TTC,
- **De signer** le marché public relatif au lot n°3 « Menuiseries intérieures / cloisons-doublages » des travaux de réhabilitation d'un local commercial en agence de Mobilités avec l'entreprise Atelier Letan Blestel dont le siège se situe au 5 ZA le Coignet - 50690 SIDEVILLE, pour un montant de 28 879,39 € HT soit 34 655,27 € TTC,
- **De signer** le marché public relatif au lot n°4 « Peinture / sols souples / faïence » des travaux de réhabilitation d'un local commercial en agence de Mobilités avec l'entreprise Guy Lefèvre dont le siège se situe au 143 rue Dom Pedro - 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN, pour un montant de 10 130,50 € HT soit 12 156,60 € TTC,
- **De signer** le marché public relatif au lot n°5 « Végétalisation » des travaux de réhabilitation d'un local commercial en agence de Mobilités avec l'entreprise Vertical Flore dont le siège se situe au 125 avenue Edmund Halley - 76800 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY, pour un montant de 11 747,26 € HT soit 14 096,71 € TTC,
- **De signer** le marché public relatif au lot n°6 « Agencement » des travaux de réhabilitation d'un local commercial en agence de Mobilités avec l'entreprise Collin Agencement dont le siège se situe au 138 avenue de la Suisse Normande -

14123 FLEURY-SUR-ORNE, pour un montant de 44 995,30 € HT soit 53 994,36 € TTC,

- **De signer** le marché public relatif au lot n°7 « Plomberie - CVC » des travaux de réhabilitation d'un local commercial en agence de Mobilités avec l'entreprise Tabarin et Entzmann dont le siège se situe dans la Zone artisanale Le Haut Gelé - 50310 MONTEBOURG, pour un montant de 32 410,00 € HT soit 38 892,00 € TTC,
- **De signer** le marché public relatif au lot n°8 « Électricité » des travaux de réhabilitation d'un local commercial en agence de Mobilités avec l'entreprise Selca dont le siège se situe à la ZA Maison Georges, Beaumont-Hague - 50440 LA HAGUE, pour un montant de 26 154,97 € HT soit 31 385,96 € TTC,
- **De préciser** que le marché s'exécutera sur une durée d'un mois pour la période de préparation et deux mois de travaux à compter de l'émission de l'ordre de service y afférent,
- **De dire** que les crédits sont et seront inscrits sur le Budget Annexe Transports, Idc 7383,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**